



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ VOILE

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉS

L'enseignement de la voile conduit à prendre en compte les caractéristiques évolutives du milieu nautique, les conditions météorologiques et les risques liés à la navigation. Le présent protocole précise les conditions d'encadrement, de surveillance et de sécurisation de l'activité.

Textes de référence : le présent protocole s'inscrit dans le cadre du Code de l'éducation, des textes relatifs à l'enseignement de l'EPS, des activités physiques de pleine nature (APPN) et, le cas échéant, des prescriptions du Code du sport applicables à l'activité pratiquée. Il s'appuie notamment sur la circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017 relative à la sécurité dans les APPN, sur les textes encadrant les sorties scolaires ainsi que sur le Dispositif de Sécurité Interne (DSI) de la base nautique d'accueil. Les procédures retenues intègrent également les recommandations techniques et les exigences de sécurité propres à l'activité support.

Responsabilité professionnelle : l'enseignant procède à une évaluation préalable des risques liés au milieu nautique, aux conditions météorologiques, au niveau des élèves et aux caractéristiques du plan d'eau. Il adapte en permanence les conditions d'encadrement, de surveillance et de navigation afin de garantir des conditions de pratique compatibles avec la sécurité des élèves.

LOGIQUE PROFESSIONNELLE

L'enseignement de la voile repose sur une navigation sécurisée intégrant surveillance de la flotte et adaptation aux conditions du milieu.

POSTURE ENSEIGNANT

L'enseignant d'EPS adapte les conditions de navigation aux risques observés et veille au respect des procédures de sécurité, y compris en présence d'un intervenant qualifié.

SUIVI ET CONTRÔLE

En complément des contrôles réalisés par la base nautique, l'enseignant d'EPS vérifie avant chaque séance les conditions de navigation, le matériel et les procédures de sécurité.

2. LA SÉCURITÉ, UN OBJET D'APPRENTISSAGE À PART ENTIÈRE

Objectif pédagogique : former un élève lucide, autonome et responsable dans la gestion de sa sécurité, de celle des autres et de ses déplacements sur un plan d'eau.

1. **Lecture du milieu nautique :** observer et analyser le vent, l'état du plan d'eau, les courants et les conditions météorologiques afin d'adapter sa navigation et d'anticiper les risques.
2. **Maîtrise des procédures de navigation et de sécurité :** développer des procédures fiables de préparation, de départ, de navigation, de dessalage, de redressement, de regroupement et de communication au sein de la flotte.
3. **Autonomie et responsabilité collective :** Construire des comportements de vigilance, d'entraide et de prise de décision permettant d'assurer la sécurité individuelle et collective sur le plan d'eau.

SECURITE ACTIVE : un exercice de dessalage, de redressement de l'embarcation et de récupération est intégré dès les premières séances en zone sécurisée afin de développer l'autonomie, la maîtrise des procédures de sécurité et la capacité à réagir efficacement en situation imprévue.

SÉCURITÉ EN VOILE = Observer le milieu + Adapter sa navigation + Respecter les procédures + Savoir renoncer

3. PROTOCOLE EN TROIS PHASES

AVANT LA LEÇON : PRÉPARER ET PRÉVENIR.

Organisation administrative

- Convention avec la base nautique validée.
- Consultation du Dispositif de Sécurité Interne de la structure (DSI) d'accueil.
- Validation de la sortie par le chef d'établissement.
- Vérification des cartes professionnelles des intervenants extérieurs si nécessaire.
- ASNS ou, à défaut, Pass nautique vérifiés pour tous les élèves engagés dans l'activité.
- Prise en compte des adaptations ou traitements prévus dans les PAI des élèves concernés.
- Fiche administrative de sortie renseignée (**annexe 1**).

Analyse du milieu

- Analyse des prévisions météorologiques, du vent et des conditions observées sur le site avant toute mise à l'eau.
- Identification des zones de navigation autorisées, des zones dangereuses et des espaces de regroupement.
- Définition des itinéraires de repli et des modalités de retour à terre.
- Possibilité d'annuler, d'écourter ou d'adapter la séance selon l'évolution des conditions.

Vérification du matériel

- Contrôle des embarcations et du gréement (voile, dérive, gouvernail, bouts).
- Vérification des gilets de sauvetage et de la tenue adaptée.
- Contrôle du bateau de sécurité, des moyens de communication et de la trousse de secours.
- Validation de la checklist de départ (**annexe 2**).

Organisation de la flotte

- Constitution d'équipages adaptés au niveau réel des élèves.
- Définition d'un périmètre maximal de navigation.
- Rappel systématique des consignes de sécurité, des procédures de dessalage et des signaux de communication avant toute mise à l'eau.

PENDANT LA LEÇON : SURVEILLER, FAIRE APPRENDRE ET RÉGULER.

Gestion de la flotte

- Maintien de la flotte dans une zone compatible avec les capacités de surveillance et d'intervention.
- Comptage régulier des équipages et surveillance visuelle permanente.
- Respect des distances de sécurité entre les embarcations..

Positionnement de l'enseignant

- Positionnement du bateau de sécurité garantissant une surveillance permanente et une intervention rapide.
- Adaptation continue de la navigation aux conditions observées et au niveau des élèves..

Communication et sécurité active

- Utilisation de signaux de communication connus de tous.
- Mise en œuvre des procédures de dessalage, de regroupement et de remorquage.
- Intervention immédiate en cas d'isolement, de dérive ou de difficulté d'un équipage.

Adaptation pédagogique, ajustement des situations proposées selon

- De l'état de fatigue des élèves et ou du niveau de maîtrise des élèves ;
- des conditions météorologiques ;
- de l'évolution des conditions de navigation.



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ VOILE

APRES LA LEÇON : CONTROLER, ANALYSER ET ASSURER LE SUIVI.

- **Suivi des élèves** : contrôle des effectifs et vérification de l'état physique des élèves au retour de navigation.
- **Rangement et vérification du matériel** : désarmement, contrôle, rangement du matériel et signalement de toute anomalie.
- **Analyse des situations rencontrées** : exploitation des incidents et des retours d'expérience afin d'adapter les conditions de sécurité et les apprentissages des séances suivantes.



- Toute navigation reste conditionnée à l'évaluation continue, par l'enseignant, des conditions météorologiques, de l'état du plan d'eau et des conditions de sécurité.
- Aucune mise à l'eau n'est autorisée sans contrôle préalable des embarcations, des équipements, des équipages et des conditions de navigation.
- Aucune embarcation ne quitte le périmètre de navigation défini sans autorisation de l'enseignant.

4. PROCÉDURE D'URGENCE (ACCIDENT CORPOREL GRAVE) : Sécuriser / Protéger / Alerter / Assister

En cas d'incident ou de dessalage important, l'enseignant applique immédiatement la procédure suivante :

1. **SÉCURISER** : Regrouper immédiatement la flotte à distance de toute zone dangereuse, éloigner les embarcations des obstacles ou zones de dérive et assurer une surveillance continue des équipages.
2. **PROTÉGER** : Maintenir les élèves avec leur embarcation ou à bord du bateau de sécurité, prévenir les risques d'hypothermie et de dérive incontrôlée, éviter tout suraccident.
3. **ALERTER** : En cas d'urgence, contacter le SAMU (15), les Sapeurs-Pompiers (18), le numéro d'urgence européen (112) ou le CROSS / secours nautiques (196), et utiliser si nécessaire le canal VHF de sécurité défini par la base nautique ou le canal 16.
4. **ASSISTER** : Mettre en œuvre les procédures d'assistance, de remorquage et de retour sécurisé à la base avec l'appui des moyens nautiques disponibles.



RÈGLE D'OR : L'enseignant d'EPS coordonne la gestion de l'incident en articulation avec les procédures de sécurité de la base nautique et les intervenants qualifiés présents sur le site.

ANNEXES VOILE

ANNEXE 1 – FICHE ADMINISTRATIVE DE SORTIE VOILE

Date : / / Lieu / Base nautique : _____ Plan d'eau : _____

Organisation de la sortie

Enseignant d'EPS responsable : _____ Intervenants / moniteurs : _____

Effectif : _____ élèves

Répartition des équipages : _____

Niveau des élèves : ☐ Débutant ☐ Initiation ☐ Intermédiaire ☐ Autonome

☐ Validation du chef d'établissement

Cadre réglementaire

☐ Convention avec la base nautique validée

☐ Dispositif de Sécurité Interne (DSI) consulté

☐ Cartes professionnelles vérifiées si nécessaire

☐ ASNS ou, à défaut, Pass nautique vérifiés pour tous.

Conditions de navigation

Vent (force / direction) : _____

Température air / eau : _____

État du plan d'eau : _____

Prévisions météorologiques : _____

Organisation de la navigation

Zone de navigation retenue : _____

Points de regroupement : _____

Zones de repli / retour : _____

Accès secours identifié : ☐ Oui ☐ Non

Objectifs pédagogiques

☐ Équilibre ☐ Propulsion ☐ Direction ☐ Lecture du milieu nautique ☐ Sécurité active / dessalage

☐ Communication ☐ Autonomie de navigation ☐ Autre : _____



Toute navigation reste conditionnée à l'évaluation continue, par l'enseignant, des conditions météorologiques, de l'état du plan d'eau et des conditions de sécurité. Cette évaluation s'inscrit dans le respect des dispositions du Dispositif de Sécurité Interne (DSI) et des consignes du responsable de la base nautique.

ANNEXE 2 – CHECKLIST

Structure et espace de pratique	Équipements de protection individuelle (EPI)	Sécurité et encadrement
☐ Zone de navigation adaptée au niveau des élèves ☐ Conditions météo compatibles avec l'activité ☐ Zones dangereuses identifiées ☐ Points de regroupement définis ☐ Zones de repli et accès secours identifiés ☐ Périmètre de navigation clairement défini	☐ Gilets de sauvetage contrôlés et correctement ajustés ☐ Tenue adaptée aux conditions météorologiques et d'ensoleillement ☐ Embarcations contrôlées ☐ Voiles, gréement, dérives, gouvernails et bouts vérifiés ☐ Matériel de remorquage disponible ☐ Flotte adaptée au niveau des élèves	☐ Bateau de sécurité opérationnel ☐ Moyens de communication disponibles ☐ Trousse de secours accessible ☐ Effectifs et équipages vérifiés ☐ Procédures de sécurité rappelées ☐ Conditions de navigation validées conjointement par l'enseignant d'EPS et le responsable de la base nautique (ou le moniteur responsable).

ANNEXE 3 – FICHE RÉFLEXE ÉLÈVE : Rôles de sécurité au sein de l'équipage

Élève chargé de la navigation

- Applique les consignes de navigation données par l'enseignant.
- Veille au respect des distances de sécurité entre les embarcations.
- Réagit immédiatement aux signaux de regroupement..

Élève chargé de la vigilance

- Observe en permanence l'environnement et les embarcations voisines.
- Signale immédiatement toute difficulté ou situation inhabituelle à l'enseignant d'EPS, au moniteur..
- Participe au maintien de la cohésion de la flotte.

En cas de problème technique ou d'isolement

- Rester avec son embarcation.
- Ne jamais rejoindre seul le bord à la nage.
- Se rapprocher d'une embarcation voisine si les conditions le permettent.
- Signaler sa présence (bras levé, sifflet, appel).
- Attendre les consignes de l'enseignant d'EPS ou du bateau de sécurité.
- Répondre immédiatement au signal de regroupement..

En cas de dessalage

- Garder le contact avec l'embarcation.
- Vérifier l'état de l'équipage.
- Redresser l'embarcation uniquement si les conditions et les consignes le permettent.
- Attendre l'assistance du bateau de sécurité si nécessaire.



RÈGLE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE : en cas de dessalage ou d'incident, les élèves restent avec leur embarcation, qui constitue le principal moyen de flottaison, de visibilité et de sécurité.

ANNEXE 4 – FICHE INCIDENT / ACCIDENT

Date et heure : / / ____ h

Lieu / Plan d'eau : _____

Enseignant d'EPS responsable : _____

Moniteur : _____

Élève(s) concerné(s) : _____

Équipage : _____

Conditions de pratique : ☐ Vent fort ☐ Dérive importante ☐ Dessalage ☐ Fatigue / perte de vigilance

☐ Dégradation des conditions météorologiques ☐ Forte fréquentation du plan d'eau ☐ Autre : _____

Nature de l'incident ou de l'accident : ☐ Dessalage ☐ Collision ☐ Dérive hors zone ☐ Blessure ☐ Incident matériel ☐ Isolement d'un équipage ☐ Autre : _____

Description précise des faits : _____

Mesures mises en œuvre : ☐ Regroupement de la flotte ☐ Intervention du bateau de sécurité ☐ Assistance / remorquage ☐ Alerte des secours ☐ Information du chef d'établissement ☐ Adaptation ou arrêt de l'activité ☐ Autre : _____

Suites données : _____

Analyse de l'événement et mesures de prévention

Facteurs ayant contribué à l'événement : _____

Mesures correctives ou préventives envisagées : _____



Toute situation ayant entraîné un dommage corporel ou nécessité une prise en charge particulière doit faire l'objet des procédures administratives et d'une déclaration d'accident dans les 48 heures.